

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-trois, le cinq décembre à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 22/11/2023

Nombre de membres en exercice: 13

Présents à l'ouverture de la séance : 10

Quorum réuni

Étaient présents :

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

M. BOUFFORT

Mme HERCEG-GALESNE

Mme KHAN

M. LUCET

Mme BESNARD

M. GUILLAUME

Mme LAMBART

Mme SUBILEAU

Étaient excusés:

M. DEPOUEZ

M. TATIN

Étaient absents:

M. GAISLIN

Secrétaire de séance :

M. GUILLAUME



Del 2023-04-05 – 05 décembre 2023

DONS AU CCAS POUR 2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 035-263502072-20231205-2023_04_05_CCAS-DE

Le rapporteur,

Expose que l'acceptation des dons et legs relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire, l'acceptation définitive relève de la compétence du Conseil d'Administration.

Considérant les dons versés au CCAS durant l'année écoulée :

- Don en chèque d'un montant de 220 € (GROUPAMA)
- Don en chèque d'un montant de 25 € (particulier)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ACCEPTE : ces dons au bénéfice du CCAS de Pacé

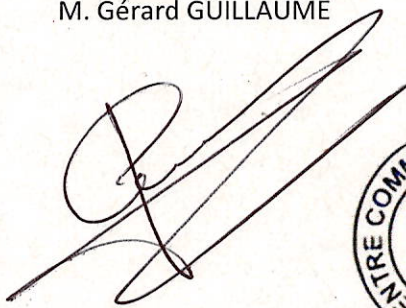
AUTORISE : le Président du CCAS à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
M. Gérard GUILLAUME



Le Président du C.C.A.S,
par délégation
La vice-présidente,
Karine BOISNARD

